



*Comité consultatif public mixte (CCPM)*

*Comité Consultivo Público Conjunto (CCPC)*

*Joint Public Advisory Committee (JPAC)*

## **AVIS AU CONSEIL : No. 95-2**

### **Objet: Présence des observateurs aux réunions du CCPM**

Les membres du Comité consultatif public mixte (CCPM) reconforment à l'unanimité l'engagement qu'ils ont pris d'agir de façon transparente et ouverte afin de communiquer d'une manière effective et partager des points de vue avec des représentants d'organisations clés qui s'intéressent à l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement et à l'ALÉNA. Dans ce contexte, les membres concluent qu'il serait avantageux pour tous que les trois Parties s'assurent de la présence d'un délégué à chaque réunion du CCPM. De plus, une invitation permanente sera faite au président de chaque comité consultatif national et gouvernemental pour qu'il envoie un observateur aux réunions du Comité. Il est demandé à chaque Partie de considérer favorablement les demandes d'aide financière de ces groupes, afin de faciliter leur participation.

23 janvier 1995